

COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 février 2022.

Etaient présents : M. DAULNY Laurent, M. DUPEUX Eric, Mme MANEAU Mireille, M. BAZOT-BOURROUX René, Mme VUIBERT Marie-Josèphe, M. DE GRAEVE Gérard, Mme CALLARD Jeanne, Mme JANVIER Mireille, M. COLNET Bernard, Mme TABAUD Joëlle, M. FREITAS José, Mme COCHIN Dominique, Mme LAUNOY Nathalie, MM. PRIANT Fabrice et QUILLON Damien.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, conseiller municipal.

Excusés : Néant

Absent : Néant

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 13 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

I - Présentation des décisions prises suite délégations au Maire

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des décisions prises depuis la précédente réunion dans le cadre de ses délégations.

II - MAPA : consultations et décisions

1 - Vérification des installations et équipements sportifs

Le Conseil municipal valide la proposition de SOCOTEC pour la vérification des installations électriques et des équipements sportifs.

2 – Démolition des immeubles rue de Dunet – avenant au MAPA

Monsieur Fabrice PRIANT, concerné par le sujet, quitte la salle et ne prend pas part au vote. La variante pour un enduit « pierres vues » est validée sur le mur mitoyen. Un avenant sera signé avec l'entreprise.

3 - Défibrillateur maison de santé

Le devis de Limousin Incendie est validé pour l'achat d'un défibrillateur qui sera installé à la maison de santé afin de répondre aux obligations en vigueur.

4 – Travaux Grande rue

Suite à la réfection de la Grande rue par le Conseil départemental, le devis de l'entreprise COLAS pour changement des bouches à clés du réseau d'eau et le changement de tampon fonte est validé.

III - ONF : programme d'actions 2022

Le devis présenté par l'Office National des Forêts pour le dégagement manuel de plantation est approuvé.

IV - Bibliothèque : contrat d'hébergement et d'assistance informatique

Le conseil municipal accepte le contrat de PMB concernant l'hébergement et l'assistance informatique pour la période du 20/03/2022 au 20/03/2023 ainsi que l'acquisition et la maintenance du certificat SSL.

V - Assainissement : Etude curage des lagunes

Une réunion est prévue le 28 mars prochain avec le Conseil départemental, la police de l'eau, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les élus qui le souhaitent, le responsable du service technique afin d'aborder la situation des lagunes et réseaux d'assainissement, et notamment le curage des lagunes. Des bureaux d'études seront consultés pour estimer la quantité de boue à extraire de chaque installation.

Suite aux diagnostics réalisés, certains travaux devront être programmés sur les réseaux, notamment pour diminuer l'impact des eaux parasites.

VI - Eau : demandes remises gracieuses

Deux demandes de remises gracieuses sur les factures d'eau 2021 sont présentées. Le Conseil décide d'accorder des remises gracieuses à hauteur de la moitié de la surconsommation par rapport à la consommation de l'année précédente.

VII - Véhicules communaux : projet remplacement

1-Un véhicule de la commune a besoin d'être changé. Il a fait l'objet de petits travaux afin de pouvoir obtenir le contrôle technique. Dans le cadre du groupement de commandes « véhicules électriques » du SDEC, la commune peut faire l'acquisition d'un utilitaire à un prix raisonnable après remise, bonus écologique et prime conversion. Une demande de DSIL sera déposée avant achat.

2 - Le tracteur tondeuse KUBOTA, hors d'usage, sera vendu pour pièce.

VIII - SDEC : Certificat d'urbanisme : extension de réseau

Dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme pour la parcelle AS 92, allée de Champoix concernant le projet de division et de construction de 2 maisons, le SDEC a été consulté pour la desserte en électricité. La commune accepte de prendre en charge la quote-part communale, le SDEC prenant en charge une grande partie du coût.

IX - Locations :

1 - Régularisation des baux de la maison de santé

Les baux de la maison de santé signés à l'origine ne sont pas reconductibles tacitement. Une régularisation est donc nécessaire depuis 2019.

2 - Convention entretien cabinet médecin

Le médecin récemment installé a demandé que la commune assure l'entretien de son cabinet moyennant le remboursement à la commune. Une convention sera établie à raison d'une heure de ménage par semaine.

X - Personnel :

1 - Autorisation recrutement besoin occasionnel, besoin saisonnier ou remplacement.

Les autorisations pour besoin occasionnel ou remplacement ont déjà été prises et la tolérance prévoit qu'elles restent valables pendant la durée du mandat. L'autorisation de recrutement pour besoin saisonnier doit être prise tous les ans. Le Conseil municipal autorise donc Monsieur le Maire a recrutement pour besoin saisonnier pour l'année 2022.

2 - RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Le régime indemnitaire a fait l'objet de nombreuses délibérations afin d'être mis à jour selon les évolutions de personnel. Afin d'avoir un seul document qui reprenne toutes ces décisions, le Conseil municipal valide la proposition de délibération. Les montants sont repris afin de respecter le pourcentage préconisé du CIA (Complément indemnitaire annuel) par rapport à l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise).

La périodicité de versement est modifiée afin d'être en accord avec la pratique : pour les emplois de groupe 1 (postes d'encadrement), l'IFSE sera versée mensuellement pour une part et annuellement et pour les autres emplois, l'IFSE sera versée annuellement.

3 - Lotissement de la Claudière : avancée des travaux

Monsieur Eric DUPEUX fait part de l'avancée des travaux. La parcelle qui fait l'objet d'un permis de construire est desservie. Les réseaux seront étendus jusqu'aux parcelles situées avenue du Berry. La jonction du réseau d'eau avec le réseau avenue du Berry reste à réaliser. La voirie est empierrée.

XI -Vente de terrains

1 - Vente terrains la Tuilerie :

Monsieur Damien QUILLON, concerné par ce dossier, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire fait part des conclusions du rapport d'évaluation réalisé par la SAFER et du prix de vente proposé. Le locataire des terrains est prioritaire pour cet achat. L'estimation tient compte de la situation des terrains dans le périmètre de protection du captage d'eau situé à proximité et du fait que le locataire est candidat à cette acquisition.

2 - Régularisation vente chemin derrière le magasin Intermarché

Le notaire chargé de la vente foncière de la parcelle sur laquelle est implantée l'arrière du bâtiment Intermarché demande la régularisation de la situation de ce terrain. Il précise que la parcelle cadastrée AS 84 (anciennement cadastrée AS 69, puis A 2518, puis A 1319) a été acquise par la commune de l'Etat suivant acte administratif du 29 juin 1957. Ensuite la commune a vendu cette parcelle aux termes d'un acte du 23 octobre 2008. Le conseil accepte de régulariser la situation en déclassant et désaffectant ce terrain du domaine public rétroactivement.

XII - Organisation PARIS NICE

Monsieur le Maire fait part de l'avancement de l'organisation de l'arrivée de la troisième étape de la course cycliste PARIS NICE le 8 mars prochain.

Il dresse la liste des achats pour la mise en valeur du bourg. Il rappelle que les commerces ont été sollicités pour la décoration des vitrines. Il remercie les bénévoles, les enfants de la garderie de l'école élémentaire et les résidents de l'EHPAD qui ont réalisé des décors sur supports plastiques ou bois. Les élèves du Collège ont un projet sur le stade avec l'association des jeunes agriculteurs.

Une marche est prévue avant le premier passage de la course pour « la journée des droits des femmes ». Divers stands seront installés rue des Sabots. Un marché d'artisanat est prévu dans la salle d'exposition situé près de l'Office de Tourisme. Les associations de voitures anciennes de la commune feront un passage entre le premier passage de la course et l'arrivée.

XIII - Projets 2022

- Eau et assainissement : Ce sujet a été abordé précédemment.

- Ecole élémentaire : une étude sera réalisée afin de programmer des travaux importants. L'agence d'attractivité doit venir pour un avis à ce sujet.

- Centre bourg : une étude devra être lancée et pourra bénéficier de l'aide des cheffes de projets recrutés dans le cadre des petites villes de demain.

- Mairie : une entreprise partenaire d'orange est venue en mairie afin d'étudier la révision des contrats de téléphonie et le passage à la fibre. Certains contrats anciens méritent d'être actualisés. Le remplacement des appareils de la mairie sera chiffré.

- Groupement de commandes télégestion : La commune accueille la télégestion de plusieurs collectivités à la mairie. Des modifications au niveau des cartes SIM sont nécessaires et entraînent également des modifications à réaliser sur le poste informatique. Pour réaliser ces dépenses il est nécessaire de refaire un groupement de commandes, le premier étant arrivé à son terme. Les communes ont été consultées afin de connaître leurs avis à ce sujet.

Le problème va se poser également pour la télégestion de la commune qui est actuellement indépendante. La commune pourrait peut-être rejoindre le groupement de commandes afin de minimiser les coûts.

- Construction 3ème aile maison de santé : une consultation sera lancée concernant la maîtrise d'œuvre.

XIV - Affaires diverses.

- Demande soutien ligue contre le cancer pour agenda scolaire 2022/2023.

Le Conseil accepte le versement d'une participation.

- Grange rue de la Navette : Monsieur le Maire propose de faire une nouvelle offre pour la grange des héritiers Panard, située rue de la Navette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente.